

# Règlement Particulier aux Championnats Interdépartementaux Jeunes

SAISON 2015-2016

(Edition Septembre 2015)

## INTRODUCTION

**D'une manière générale, en absence de Championnats Départementaux, ces Championnats Interdépartementaux Jeunes sont régis selon les Dispositions prévues pour les Championnats Départementaux.**

## 1. POINTS DE REGLEMENT SPECIFIQUES

### **A) TEMPS DE JEU**

U20M / U20F : 10 mn x 4 (Prolongation : 5 mn) - Intervalle " mi-temps " : 10 mn

U17M / U17F : 10 mn x 4 (Prolongation : 5 mn) - Intervalle " mi-temps " : 10 mn

U15M / U15F : 09 mn x 4 (Prolongation : 4 mn) - Intervalle " mi-temps " : 10 mn

U13M / U13F : 08 mn x 4 (Prolongation : 3 mn) - Intervalle " mi-temps " : 10 mn

**NB : Seuls 2 temps-morts sont autorisés au cours de la seconde période dans les catégories U15 et U13 (temps de jeu réduit).**

**Rappel :** Arrêt du chronomètre sur panier marqué dans les deux dernières minutes de la rencontre (toutes catégories).

### **ATTENTION :**

Pour les rencontres des Championnats Interdépartementaux Jeunes (jusqu'à la catégorie U15 comprise), si les deux équipes sont encore à égalité à la fin de la seconde prolongation, l'arbitre effectuera un entre deux au centre du terrain et l'équipe qui marquera la première, au minimum un point, sera déclarée vainqueur.

### **B) HORAIRES**

Il n'y a pas d'horaires officiels imposés pour ces Championnats Interdépartementaux Jeunes. Cependant il est souhaitable de tenir compte, dans un premier temps, de l'éloignement et, dans un second temps, de la catégorie avec, dans l'ordre, U13, U15, U17, U20.

Le créneau fixé pour LE DEBUT des rencontres est le Samedi, entre 14 H et 18 H (sauf dans le cas de clubs voisins où d'autres horaires peuvent être proposés).

En cas de litige, contacter le (la) Président(e) de la Commission Sportive Départementale de la catégorie concernée (voir ci-dessous).

**Il y a obligation de saisir les horaires des rencontres, sur FBI, avec les codes d'accès appropriés, au moins trois semaines avant, sous peine de sanctions financières (voir dispositions financières). Si vous rencontrez des problèmes particuliers, n'hésitez pas à contacter le (la) Président(e) de la Commission Sportive Départementale de la catégorie concernée.**

## C) CHANGEMENT DE DATE

Aucun changement par rapport à la date initialement prévue au calendrier ne peut être effectué sans l'accord de la Commission Sportive Départementale de la catégorie concernée. Une rencontre peut être avancée, mais ne peut pas être reportée sans motifs autres que ceux spécifiques prévus dans les Règlements Fédéraux.

Tout accord amiable entre deux entraîneurs ou dirigeants ne sera pas pris en compte. Seule la Commission Sportive Départementale de la catégorie concernée a compétence pour accorder (ou non) la modification demandée et c'est elle qui fixera la date éventuelle de report.

## D) TAILLE DU BALLON

**U13F, U13M, U15F, U17F, U20F:** Ballon Taille 6

**U15M, U17M, U20M :** Ballon Taille 7

## E) BRÛLAGES - PERSONNALISATION

En début de saison (avant la première journée de compétition), chaque club doit adresser à la Commission Sportive Départementale de son département la liste des **CINQ** joueurs (euses) brûlé(e)s dans les équipes de niveau supérieur.

**Dans une Inter-Equipe (CTC), les CINQ « brûlé(e)s » doivent obligatoirement appartenir au « Club porteur ».**

Les clubs engageant deux équipes (ou une équipe en nom propre + une équipe CTC) dans le même championnat devront personnaliser chacune de leurs équipes.

*Il sera, par la suite, possible de modifier ces listes, ponctuellement et partiellement, sur demande écrite et justifiée auprès de la Commission Sportive **Interdépartementale** Jeunes qui jugera du bien-fondé de la demande et décidera de la suite à donner.*

**En résumé :**

1) **Situation « classique » (une équipe par catégorie) :**

**5 « brûlé(e)s »** (Championnat de France vers Championnat Régional)  
(Championnat Régional vers Championnat Interdépartemental)

2) **IE-CTC seule :** **5 « brûlé(e)s »** (Championnat de France vers Championnat Régional)  
(Championnat Régional vers Championnat Interdépartemental)

3) **Situation « particulière » (deux équipes \* par catégorie) :**  
(Championnat Interdépartemental)

**Personnalisation** (aucun joueur d'une équipe ne peut évoluer dans l'autre)

\* Soit 2 équipes du même Club (1 et 2) / Soit 1 équipe Club (1) + 1 équipe de la CTC (2) à laquelle participe ce club.

N.B. Les joueurs (tous) de l'équipe 1 ne peuvent jouer que dans cette équipe.  
Les joueurs brûlés de l'équipe 2 ne peuvent jouer que dans cette équipe.  
Les joueurs non-brûlés de l'équipe 2 peuvent jouer dans l'équipe 3.

## F) PARTICIPATION DES EQUIPES A LA PHASE FINALE (à partir de janvier)

En Phase Finale, deux équipes d'un même club, ou d'un club et d'une CTC à laquelle participe ce club, ne pourront évoluer dans la même division. Donc application de la règle des brûlages.

## G) LICENCES – REGLES DE PARTICIPATION – LICENCES AS

### 1) Licences

| TYPE   | PERIODE        | SAISON   | CATEGORIES   | PRECISIONS                            |
|--------|----------------|----------|--------------|---------------------------------------|
| C      | 01-07 au 30-06 | En cours | Toutes       |                                       |
| C1     | 01-06 au 30-06 | N-1      | Toutes       | Normale – Sans Justificatifs          |
|        | 01-07 au 30-11 | En cours | U16 et plus  | Exceptionnelle – Avec Justificatifs   |
|        | 01-07 au 28-02 | En cours | U15 et moins | Exceptionnelle – Avec Justificatifs   |
| C2     | 01-07 au 30-11 | En cours | U16 et plus  | Exceptionnelle – Sans Justificatifs   |
|        | 01-07 au 28-02 | En cours | U15 et moins | Exceptionnelle – Sans Justificatifs   |
| T      | 01-07 au 30-11 | En cours | U21 et moins | Titulaire Licence C dans Club Origine |
| AS-U20 | 01-07 au 30-11 | En cours | U20          | Jouer en U20 dans un autre Club       |
| AS-CTC | 01-07 au 30-11 | En cours | U16 et plus  | Jouer dans un autre Club de la CTC    |
| AS-CTC | 01-07 au 28-02 | En cours | U15 et moins | Jouer dans un autre Club de la CTC    |

### 2) Règles de participation

#### Championnats Interdépartementaux Jeunes

|  |             |             |  |
|--|-------------|-------------|--|
| Nombre de joueurs autorisés                      | Domicile    | 10 maximum  | * C1 + C2 + T inférieur ou égal à 5<br><br>Donc 5 maxi car 5 brûlés club porteur |
|  | Extérieur   | 10 maximum  |  |
| Types de licences autorisées (nombre maximum)    | Licence C1* | 5 maximum   |  |
|  | Licence C2* | 5 maximum   |  |
|  | Licences T* | 5 maximum   |  |
|  | Licence C   | Sans limite |  |
|  | Licence AS  | Sans limite |  |
| Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) | Blanc       | Sans limite |  |

### 3) Licences AS-CTC

**Participation à une IE (Inter-équipe) de CTC : Les joueurs autres que ceux appartenant au club porteur (support) de l'IE doivent IMPERATIVEMENT être titulaires d'une Licence AS.**

La licence AS est une deuxième licence qui permet de jouer dans le club d'origine (dans le respect des règles de participation), mais surtout dans une IE (Inter-Equipe de la CTC à laquelle votre club appartient), mais une seule !

La date-limite de demande de licence AS pour les U17 – U20 – Seniors est le 30 Novembre de la saison en cours, et le tarif est 24 Euros (en sus du prix de la licence de base).

La date-limite de demande de licence AS pour les U11 – U13 – U15 est le 28 ou 29 Février de la saison en cours.

Le tarif est 12 Euros pour les U15 (en sus du prix de la licence de base). Gratuité pour les U11 et U13.

Lorsque deux équipes d'une CTC, ou d'une CTC et d'un Club appartenant à la même CTC que ce Club, évoluent dans la même division, elles sont soumises à personnalisation.

La demande de Licence AS doit être effectuée auprès du Comité Départemental d'accueil, via le formulaire spécifique, et pour le Club support de la CTC. (Il en est de même pour les licences AS-U20).

#### 4) Nombre de participations par week-end sportif (Vendredi soir à Dimanche soir)

U17 – U20 : Deux rencontres

U14/U15 : Deux rencontres en catégorie U15 – Une seule si sur-classement et participation en U17 (NOUVEAU 2014-2015)

U13 et plus jeunes : Une rencontre

## H) SURCLASSEMENTS

Voir Article 427 des Règlements Généraux de la Fédération

ou

Tableau de Sur-classement (Site Fédéral + FFBB + Imprimés + Sur-classement)

La mention « Médecin Agréé » suppose une visite chez un médecin figurant sur la liste officielle régionale avec présentation du document spécifique, bleu ou jaune (à télécharger sur le site FFBB – même chemin que ci-dessus).

Ensuite, ce certificat médical doit être envoyé, dans les meilleurs délais, au Médecin Régional pour décision.

L'idéal serait que cet envoi soit effectué directement par le médecin agréé (secret médical). Si ce n'est pas le cas, veiller à ce que le dossier arrive bien chez le Médecin Régional. En cas de problème, la responsabilité de chacun pourrait être engagée.

## I) FEUILLE DE MARQUE

**Les feuilles de marque « papier » pour ces Championnats Interdépartementaux seront téléchargeables sur le site des Comités Départementaux (en début de saison les feuilles habituelles de vos championnats jeunes seront acceptées).**

L'envoi de la feuille de marque incombe à l'équipe gagnante. L'enveloppe devra être affranchie au **Tarif Normal** (envoi prioritaire), selon son poids, et postée **dans les 24 heures** ouvrables après la rencontre.

Tout retard à l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) sera sanctionné (pénalité financière).

L'utilisation de l'e-marque, quand c'est le cas, est subordonnée aux règles générales concernant ce dispositif, après les rencontres transfert de la feuille sur le site FBI.

Il est également possible de scanner la feuille recto verso aux Comités gérant la catégorie.

L'objectif est que les feuilles soient parvenues dans les Comités avant le mercredi midi

## J) ENTENTES

**Les Ententes sont autorisées dans les Championnats Interdépartementaux** (dans le respect des Dispositions des Règlements Généraux de la Fédération Tire III – Articles 327 à 331).

- Pas de Club hors CTC dans une équipe d'Entente de CTC.
- Pas besoin de licence(s) AS dans une équipe d'Entente de CTC.

## **K) STATUT DE L'ENTRAINEUR**

Un bonus de 1 point (à la fin de la Phase Finale – juste avant les Journées de play-off ou Finales) sera attribué à toute équipe dont l'entraîneur (inscrit régulièrement sur la feuille de marque), peut justifier, au minimum, être titulaire du diplôme « Animateur ».

## **L) REGLEMENTS GENERAUX (Régionaux - Fédéraux)**

Pour tout point non mentionné ci-dessus ou qui ne fait pas l'objet de dispositions particulières, il y a lieu de respecter et appliquer les Règlements Généraux de la Fédération.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par la Commission Interdépartementale Jeunes.

# **2. INFORMATIONS**

## **A) ARBITRAGE**

En Phase Finale / Division 1 de chaque catégorie, des arbitres seront désignés par la CDO du club recevant. Les frais afférents seront réglés, à part égale, par les deux clubs en présence.

## **B) CONSIGNES TECHNIQUES**

### **Défense :**

Dans le cadre de la Formation du Jeune Joueur (de la Jeune Joueuse), il est interdit de pratiquer une défense de zone regroupée sous le panier (zone restrictive) dans les rencontres des catégories U13 et U15. En cas de dérive avérée et répétée, la Commission Interdépartementale Jeunes pourra alerter les entraîneurs concernés et rendre un avis au Bureau Directeur du Comité Départemental d'appartenance du club mis en cause.

Aucune sanction n'est prévue, l'objectif étant de résoudre, par le dialogue, les éventuels désaccords. En aucun cas, les arbitres ne sont habilités, ni ne peuvent être sollicités pour constater ou sanctionner une éventuelle défense illicite.

Cette information devra être largement diffusée à tous les acteurs (Entraîneurs et Arbitres).

Cette disposition s'applique également aux finales Interdépartementales.

## **C) COMMUNICATION – RELATIONS**

La Commission Interdépartementale Jeunes demande aux Présidents de Club de veiller à ce que la communication passe par leur intermédiaire, pour éviter qu'elle se fasse en direct, à l'initiative de l'entraîneur, voire des parents.

## D) GESTION DES DIFFERENTES CATEGORIES (adresses pour envoi des feuilles scannées)

U13F : CD 28 [sportive28.ffbb@orange.fr](mailto:sportive28.ffbb@orange.fr) ou CD28 Basket, 1 rue du 14 juillet- - BP13 – 28001 CHARTRES Cedex

U13M : CD 37 [cd37@basketfrance.com](mailto:cd37@basketfrance.com) CD37 Basket, Maison des Sports de Touraine, rue de l'aviation BP100 PARCAY-MESLAY

U15F : CD 18 [cd18@basketfrance.com](mailto:cd18@basketfrance.com) ou CD18 Basket, 16 rue Emile Deschamps 18000 BOURGES

U15M : CD 45 [cd45@basketfrance.com](mailto:cd45@basketfrance.com) ou CD45 Basket, Maison des Sports, 1240 rue de la Bergeresse 45160 OLIVET

U17F : CD 36 [cd36@basketfrance.com](mailto:cd36@basketfrance.com) ou CD36 Basket, 89/6 Allée des Platanes 36000 CHATEAUROUX

U17M : CD 41 [cd41@basketfrance.com](mailto:cd41@basketfrance.com) ou CD41 Basket, 1 Avenue de Chateaudun 41000 BLOIS

U20M : CD 45 [cd45@basketfrance.com](mailto:cd45@basketfrance.com) ou CD45 Basket, Maison des Sports, 1240 rue de la Bergeresse 45160 OLIVET

## E) DISPOSITIONS FINANCIERES

- 1) Non saisie de l'horaire d'une rencontre dans les délais impartis (à déterminer) : à déterminer
- 2) Envoi tardif ou non envoi de la feuille de marque : à déterminer
- 3) Forfait simple : à déterminer
- 4) Forfait général : à déterminer
- 5) Non saisie du résultat dans FBI dans les délais impartis (dans les 48h qui suivent la rencontre) :  
à déterminer
- 6) Licence manquante : à déterminer

## F) DISCIPLINE

La Commission de discipline de la Ligue du Centre Val de Loire est en charge des dossiers de discipline concernant ces championnats.

Les notifications et sanctions concernant les problèmes de qualification, d'absence de licence, de retard d'envoi de feuille ou de résultat, de forfaits et de non saisie d'horaire de programmation dans les délais impartis seront gérés par la **Commission Sportive Jeunes du Comité Départemental** en charge de la catégorie concernée.

*Edition du 28-09-2015*